

En mai, mobilisation générale pour gagner le retrait du décret !

Le jeudi 8 avril, nous étions près de 10 000 dans les rues de Paris (141 établissements fermés et 104 ouverts partiellement) des milliers en Province contre le projet de nouveau décret sur les modes d'accueil collectif.

Face à la détermination des professionnel-le-s et au soutien croissant des parents, Nadine Morano tente de jeter le trouble par des contre-vérités.

Pourtant son décret modifierait bien les taux d'encadrement dans chaque établissement. Alors que les taux actuels ne tiennent pas compte de l'amplitude horaire d'ouverture des établissements et des congés des personnels, l'accueil en surnombre jusqu'à 120 % (72 enfants inscrits dans un établissement de 60 places) rendrait encore plus théorique les taux d'un(e) professionnel(le) pour 5 bébés et d'un(e) pour 8 enfants qui marchent.

Après avoir expérimenté les « jardins d'éveil avec des taux d'encadrement pouvant aller jusqu'à un(e) professionnel(le) pour 12 enfants de 2 à 3 ans, son décret les officialiserait sans aucune norme d'encadrement !

Le décret inclurait aussi les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour ¼ de leur temps de travail, et abaisserait de 50 à 40% la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants.

Le Collectif « Pas de Bébé à la consigne » appelle à la mobilisation générale au mois de mai avec une grève nationale le jeudi 6 mai (*le collectif vient d'écrire à Bertrand Delanoë pour une fermeture générale de tous les établissements ce jour-là ou une non retenue sur salaire de la grève*) et une manifestation à caractère national des professionnel-le-s et des parents le samedi 29 mai.

**Tous-tes ensemble, nous pouvons contraindre le gouvernement
à abandonner son décret petite enfance !**

**Journée de Grève générale de la petite enfance
Manifestation Ile de France**

Jeudi 6 mai 2010, à 10h,

Départ place de la Bastille à Paris

République – Richelieu Drouot

Assemblée Générale à 14h30

Salle Hénaff, Bourse du Travail, 85 rue Charlot, 75003 Paris

Un préavis de grève, de 0 à 24h, a été déposé auprès du Maire de Paris par l'ensemble des organisations syndicales citées ci-dessus.

Infos sur le site www.pasdebebesalaconsigne.com